COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

SUITES AU RAPPORT D'EVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité

du Cégep André-Laurendeau

Juin 2019

Québec

Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial
Québec
Bureau de la présidente

Québec, le 5 août 2019

Monsieur Claude Roy
Directeur général
Cégep André-Laurendeau
1111, rue Lapierre
Montréal (Québec) H8N 2J4

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

Monsieur le Directeur général,

Le 16 avril dernier, la Commission procédait à l'examen de la version actualisée du *Plan stratégique 2015-2020* du Cégep André-Laurendeau, incluant le plan de réussite, adoptée par son conseil d'administration le 20 février 2019. Elle a alors estimé que les actualisations apportées permettaient de lever les deux recommandations qui portaient sur le *Plan stratégique 2015-2020*, incluant le plan de réussite. Elle a jugé qu'il était dorénavant conforme aux dispositions de la Loi et qu'il comprenait l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Par ailleurs, lors de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité (SAQC) du Cégep André-Laurendeau, la Commission avait émis la recommandation de préciser, pour chacun de ses objectifs stratégiques, incluant ceux de son plan de réussite, des résultats attendus de manière à pouvoir mesurer l'atteinte de ses objectifs et d'être apte à en témoigner.

Or, les actualisations apportées par le Collège à son *Plan stratégique 2015-2020*, incluant le plan de réussite, répondent également à cette recommandation. En effet, le Collège a reformulé les cibles de son plan afin de les rendre mesurables et d'y intégrer des indicateurs. Il lui est maintenant possible de mesurer la progression vers l'atteinte de chaque objectif et d'en rendre compte annuellement.

888, rue Saint-Jean, 4e étage
Bureau 400
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : (418) 643-9938
Télécopieur : (418) 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

La Commission juge que, par l'actualisation du *Plan stratégique 2015-2020*, le Collège met à présent en œuvre des mécanismes pour assurer le suivi des résultats de sa planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite. La recommandation est donc levée.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Diane Turcotte directrice des études